



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 138

Projet de budget-programme pour 2023

Plan d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur le plan d'équipement est soumis en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a fait siennes plusieurs recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/7).

L'Assemblée générale a demandé des informations complètes et détaillées sur les dépenses consacrées au numérique dans l'ensemble du Secrétariat, et notamment sur les dépenses d'équipement et le plan d'équipement, sur les investissements destinés à soutenir les nouvelles modalités de travail, sur les mises à niveau et les améliorations des systèmes normalisés de contrôle de l'accès aux locaux aux fins de la sécurité physique, sur un plan d'action complet en matière de cybersécurité, sur les projets en cours d'exécution et prévus qui visent à améliorer l'accessibilité des locaux, ainsi que sur les investissements dans les installations de conférence visant à faire face aux incidences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

On trouvera à la partie II du présent rapport des informations sur les dépenses mondiales en matière de numérique, toutes sources de financement confondues, ainsi qu'une analyse préliminaire des actifs et du matériel numériques ; ces renseignements serviront à établir des bases de référence préalables à l'examen des propositions d'investissement. On trouvera à la partie III des propositions visant à élargir à la fois la portée et l'étendue du programme de travail du Secrétariat en matière de cybersécurité, afin que celui-ci soit adapté à la gestion des cybermenaces auxquelles l'Organisation doit faire face.

On trouvera à la partie IV les résultats d'une évaluation des dispositions prises en matière de sécurité au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales ainsi qu'une estimation préliminaire des investissements requis sur 11 ans, sans nécessairement mettre au jour les lacunes de financement à ce stade (estimation fournie à titre d'information uniquement). On trouvera à la partie V une description



des travaux entrepris pour évaluer la nécessité de moderniser les bâtiments et les installations de ces sites, notamment en ce qui concerne l'infrastructure numérique locale, l'accessibilité des locaux et la modernisation des installations de conférence.

L'Assemblée générale est invitée à : a) prendre note du rapport du Secrétaire général ; b) approuver la création de quatre postes (P-4) et de six emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [3 P-2 et 3 G(1°C)] ; c) ouvrir, au titre du projet de budget-programme pour 2023, un crédit de 6 662 700 dollars pour la cybersécurité et un crédit de 5 488 000 dollars pour la mise à niveau urgente de l'infrastructure de sûreté et de sécurité de la Commission économique pour l'Afrique afin d'assurer la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [76/245](#), l'Assemblée générale a fait siennes plusieurs recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires demandant des informations complètes sur les dépenses consacrées au numérique dans l'ensemble du Secrétariat, et notamment sur les dépenses d'équipement et les investissements visant à soutenir les nouvelles modalités de travail, sur un plan d'équipement relatif au numérique et sur un plan d'action global en matière de cybersécurité. L'Assemblée a aussi approuvé les recommandations du Comité consultatif demandant des informations consolidées sur les mises à niveau et les améliorations relatives au système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux aux fins de la sécurité physique, sur les investissements relatifs aux installations de conférence et sur les projets en cours d'exécution et prévus qui visent à améliorer l'accessibilité des locaux.

2. Le présent rapport décrit les mesures prises en matière d'informatique et de communications, de sécurité physique, de cybersécurité et de modernisation des bâtiments et des installations, notamment pour la gestion des conférences, l'accessibilité, la durabilité et la continuité des activités. Le numérique et la sécurité ont été étudiés pour l'ensemble du Secrétariat mais, à ce stade, les exigences en matière de sécurité physique n'ont été évaluées que pour le Siège de l'Organisation, les bureaux hors Siège et les commissions régionales. Dans cette phase, les exigences en matière de bâtiments et d'installations sont également limitées aux différents lieux précédemment cités. Toutefois, pour chacun d'entre eux, les besoins sont étudiés de manière globale et tiennent compte de la normalisation potentielle qui pourrait être envisagée ou s'avérer nécessaire dans l'ensemble de l'Organisation.

II. Informatique et communications

3. Au paragraphe 11 de sa résolution [75/252](#), l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'aligner les investissements dans l'informatique et les communications sur l'idée que le Secrétaire général se faisait d'une Organisation des Nations Unies numérique et de répondre au besoin d'assurer la continuité des opérations durant la pandémie de COVID-19, et prié le Secrétaire général de donner des informations récapitulatives concernant les dépenses dans ce domaine. L'Assemblée générale a aussi repris à son compte la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général lui présente, dans le cadre du projet de budget pour 2022, un plan détaillé énonçant les initiatives mises en œuvre dans le domaine de l'informatique et des communications ces dernières années et les projets qu'il serait nécessaire de mettre en place dans un avenir proche, ainsi que les coûts respectifs, les dépenses prévues et les gains d'efficacité attendus ([A/75/7](#), par. XI.19).

4. Lors de l'examen des demandes de ressources pour 2023 au titre du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), le Comité consultatif a également fait observer au paragraphe VIII.62 de son premier rapport sur le projet de budget pour 2022 ([A/76/7](#)) que, comme suite à ses questions, il avait été informé qu'un plan d'équipement était actuellement élaboré pour appuyer le remplacement du matériel et des systèmes obsolètes et le renforcement concomitant des capacités, l'objectif étant de répondre aux besoins actuels et d'appliquer les normes du secteur et les normes d'accessibilité. Ce plan proposerait des mesures d'investissement dans le domaine du numérique, notamment en vue de l'acquisition de matériel de conférence, et fournirait des informations détaillées sur les opérations et initiatives prévues en la matière à l'échelle du Secrétariat dans le contexte du projet de budget-programme pour 2023. Tout en notant qu'un plan d'équipement était en cours d'élaboration et serait présenté

à l'Assemblée générale lors de sa soixante-dix-septième session, le Comité a souligné qu'il importait de fournir des informations complètes, détaillées, transparentes et précises sur les ressources et les coûts liés au numérique, quelle que soit la source de financement.

5. De plus, au paragraphe XI.26 de ce rapport, faisant référence à son examen du réseau institutionnel, le Comité consultatif a aussi noté qu'une évaluation des dépenses d'équipement intéressant l'informatique et les communications dans une optique globale était en cours et que les conclusions seraient communiquées à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

6. En outre, au paragraphe VIII.56, en ce qui concerne les ressources pour le mobilier et le matériel au titre du chapitre 29C, le Comité consultatif a noté que le matériel était utilisé au-delà de sa durée de vie, ce qui constituait un risque pour la sécurité des informations et la résilience du réseau. L'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général fournisse des informations consolidées sur l'état d'avancement de la mise à niveau du matériel informatique obsolète dans le prochain plan d'équipement et à ce que le Secrétaire général fournisse des informations ventilées concernant les aspects informatiques et les autres éléments inscrits à la rubrique Mobilier et matériel, en vue d'améliorer la transparence de l'information relative aux ressources demandées au titre de l'informatique et des communications.

7. Le présent rapport vise à répondre progressivement aux recommandations précédemment citées en fournissant tout d'abord des informations complètes sur les dépenses en matière de numérique, et notamment des informations et des tendances importantes sur la valeur des actifs, du matériel et des stocks.

8. Les informations sur les dépenses disponibles dans Umoja sont saisies au moyens de centres financiers relatifs à différentes entités (départements, bureaux, missions politiques spéciales, missions de maintien de la paix, tribunaux, etc.). Les dépenses sont également enregistrées à l'aide d'identifiants de produits, qui sont classés en catégories selon la Classification normalisée des produits et services des Nations Unies, puis affectés à des rubriques budgétaires en fonction de la nature de l'article acheté. Ces rubriques sont ensuite regroupées en catégories de dépenses ou groupes budgétaires, en fonction du type de budget (budget ordinaire, budget de maintien de la paix, etc.).

9. Afin d'obtenir une image aussi complète que possible des dépenses en matière de numérique, les dépenses dans Umoja ont été analysées pour la période allant de janvier 2017 à juillet 2022, en associant des informations portant sur les rubriques budgétaires relatives à l'informatique et aux communications, sur les centres financiers des entités qui fournissent des services numériques ou comptent parmi les principaux utilisateurs, sur les fournisseurs habituels de biens et de services numériques, sur les coûts du personnel dont le titre fonctionnel est associé au réseau Technologies de l'information et télécommunications, etc. Pour cette analyse, les postes de gestion de l'information ont été exclus, même s'ils relèvent de ce réseau d'emplois, la nature de leurs fonctions étant susceptible d'entraîner des responsabilités qui sortent du cadre du présent rapport. Compte tenu de la méthode prudente adoptée, les dépenses réelles pour le personnel sont probablement plus élevées.

10. L'analyse montre les dépenses liées à l'informatique et aux communications pour l'ensemble du Secrétariat par objet de dépense pendant la période allant de janvier 2017 à juillet 2022, sur la base des données disponibles dans Umoja (voir tableau 1). Les dépenses relatives aux membres du personnel qui, en raison de leur titre fonctionnel et de leur réseau d'emplois, exercent des fonctions liées au

numérique même s'ils ne font pas partie des fournisseurs de services numériques traditionnels de l'Organisation, sont également indiquées séparément dans le tableau. Comme le montre le tableau, le total des dépenses mondiales en matière de numérique en 2021 s'est élevé à 784 millions de dollars environ. Les dépenses annuelles de 2017 à 2021 étaient de 773 millions de dollars en moyenne.

Tableau 1
**Dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications
par objet de dépense, 2017-2022**

(En millions de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						(du 1 ^{er} janvier au 31 juillet)
Postes	199,0	194,7	186,2	186,3	187,3	107,7
Autres dépenses de personnel	28,5	29,2	28,5	24,3	27,3	16,3
Consultants et experts	2,8	3,8	2,7	3,1	4,1	2,4
Voyages du personnel	3,4	3,0	2,8	0,4	0,9	1,2
Services contractuels	185,2	161,7	193,0	188,4	182,2	108,6
Frais généraux de fonctionnement	153,4	151,6	131,5	141,8	120,4	94,2
Mobilier et matériel	114,8	108,3	142,4	138,5	167,3	86,0
Subventions et contributions	7,2	1,6	4,9	2,0	1,7	0,4
Fournitures et accessoires	13,9	21,9	34,8	11,6	18,1	7,8
Autres dépenses	13,7	13,3	13,1	12,7	13,2	7,3
Total partiel	722,1	689,2	739,9	708,9	722,5	432,0
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	50,3	52,5	55,7	60,1	61,4	35,3
Total	772,3	741,8	795,7	769,0	783,9	467,3

11. Les postes et autres dépenses de personnel couvrent le personnel exerçant des fonctions liées au numérique au titre de la fourniture de services numériques traditionnels. Ces dépenses ont représenté, en moyenne, 28 % du total des dépenses liées à l'informatique et aux communications au cours de la période 2017-2021.

12. Les dépenses relatives aux postes et autres dépenses de personnel qui concernent les postes dont les titres fonctionnels relèvent du réseau Technologies de l'information et télécommunications mais ne font pas partie des fournisseurs de services numériques traditionnels, se sont élevées à 56 millions de dollars en moyenne au cours de la période 2017-2021 et ont connu une augmentation constante, dépassant 61 millions de dollars en 2021. Ces dépenses ont représenté, en moyenne, 7 % du total des dépenses liées à l'informatique et aux communications au cours de la période 2017-2021. Il convient toutefois de noter qu'il est possible que certains membres de ce groupe exercent des fonctions en dehors du réseau Technologies de l'information et télécommunications. D'autre part, il est possible que d'autres postes exerçant des fonctions liées au numérique n'aient pas été pris en compte dans l'analyse parce que leur titre fonctionnel ne relève pas de ce réseau d'emplois.

13. Les coûts des services contractuels concernent principalement les coûts du personnel qui fournit des services numériques ou leur apporte un appui. Il existe trois grands fournisseurs : deux entités du système des Nations Unies et un fournisseur commercial. Les dépenses en services contractuels ont représenté, en moyenne, 24 % des dépenses totales relatives à l'informatique et aux communications au cours de la période 2017-2021.

14. Les frais de fonctionnement comprennent les services des opérateurs de communication (51 %), la maintenance (35 %), la location de matériel (5 %) et d'autres services divers (7 %). Les dépenses relevant de cette catégorie ont représenté, en moyenne, 18 % des dépenses globales au cours de la période 2017-2021. Au cours de la même période, 126,5 millions de dollars ont été dépensés au titre de cette catégorie pour payer les trois grands prestataires de services, déjà cités à la rubrique des services contractuels, dont le personnel fournit des services numériques ou apporte un appui en la matière.

15. Ainsi, les dépenses globales en personnel (personnel, sous-traitants et consultants), ont représenté, en moyenne, quelque 63 % des dépenses totales au titre de l'informatique et des communications au cours de la période 2017-2021. En 2021, les dépenses globales pour ce personnel se sont élevées à 481 millions de dollars environ, sur un total de 784 millions de dollars.

16. La catégorie du mobilier et du matériel couvre principalement les dépenses effectuées pour le matériel de communication et de réseau, le matériel audiovisuel, le matériel d'impression, les logiciels, les licences et le matériel de bureau. Au cours de la période 2017-2021, en moyenne, 17 % des dépenses en matière de numérique relevaient de cette catégorie.

17. Les dépenses au titre des fournitures et accessoires concernent principalement les pièces de rechange pour les réseaux de communication et les équipements des utilisateurs finaux, ainsi que le stockage. Les dépenses relevant de cette catégorie ont représenté, en moyenne, 3 % des dépenses au cours de la période 2017-2021.

18. Le tableau 2 présente les dépenses relatives à l'informatique et aux communications pour l'ensemble du Secrétariat par titre et chapitre du budget au cours de la période 2017-2022. Le tableau regroupe les dépenses de tous les fonds et de tous les volumes des états financiers afin de donner une image globale des dépenses au titre de l'informatique et des communications pour toutes les sources et tous les types de financement. Par exemple, la section 5, Opérations de maintien de la paix, réunit les dépenses financées par le budget ordinaire, telles que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, combinées aux missions de maintien de la paix financées par leurs fonds respectifs. On trouvera aussi dans le tableau les dépenses en matière de numérique financées par les activités productrices de recettes ainsi que les dépenses liées aux tribunaux.

Tableau 2
Dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications par domaine thématique, 2017-2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (du 1 ^{er} janvier au 31 juillet)
I. Politiques, direction et coordination d'ensemble						
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1,5	0,5	3,6	4,6	6,1	1,5
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	12,4	12,1	18,4	16,5	16,2	11,5
Total partiel	13,9	12,6	22,1	21,1	22,3	13,0
II. Affaires politiques						
3. Affaires politiques	49,1	39,5	66,2	41,0	37,3	28,5
4. Désarmement	0,5	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4
5. Opérations de maintien de la paix	411,4	413,9	364,1	351,9	336,3	220,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total partiel	461,1	453,8	430,7	393,4	374,0	249,8
III. Justice internationale et droit international						
7. Cour internationale de Justice	1,3	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9
8. Affaires juridiques	2,0	1,8	2,3	8,7	2,8	4,1
Total partiel	3,3	2,7	3,3	9,8	3,9	5,0
IV. Coopération internationale pour le développement						
9. Affaires économiques et sociales	5,6	4,4	4,8	5,4	6,2	2,6
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
12. Commerce et développement	9,9	10,8	11,5	13,7	14,1	7,8
14. Environnement	7,4	7,7	8,2	7,4	9,3	5,5
15. Établissements humains	2,3	3,1	2,9	2,0	1,9	1,4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	16,3	16,9	15,3	18,6	21,2	9,8
Total partiel	41,5	43,0	42,7	47,2	52,7	27,1
V. Coopération régionale pour le développement						
18. Développement économique et social en Afrique	11,4	8,2	13,5	10,4	15,8	6,7
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	4,5	3,9	4,7	5,9	6,0	2,5
20. Développement économique en Europe	4,0	3,2	3,6	3,2	3,1	1,7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	9,0	8,1	9,2	8,4	8,4	4,5
22. Développement économique et social en Asie occidentale	3,1	2,7	3,0	3,3	5,8	3,0

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (du 1 ^{er} janvier au 31 juillet)
23. Programme ordinaire de coopération technique	0,6	0,3	0,3	0,8	0,9	0,6
Total partiel	32,7	26,5	34,3	32,0	40,0	18,9
VI. Droits humains et affaires humanitaires						
24. Droits humains	9,4	10,7	10,2	12,6	10,3	7,5
27. Aide humanitaire	14,9	14,8	13,6	16,2	13,2	8,2
Total partiel	24,3	25,5	23,8	28,8	23,6	15,7
VII. Information						
28. Communication globale	3,5	4,0	4,2	7,2	9,9	4,6
Total partiel	3,5	4,0	4,2	7,2	9,9	4,6
VIII. Services communs d'appui						
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	43,1	48,9	29,9	31,5	25,7	11,7
29B. Département de l'appui opérationnel	2,6	3,3	12,4	9,3	10,3	8,0
29C. Bureau de l'informatique et des communications	94,3	78,5	134,2	138,4	159,8	85,6
29E. Administration (Genève)	19,7	17,4	20,8	20,2	25,1	12,5
29F. Administration (Vienne)	7,6	6,2	6,3	6,0	6,2	3,2
29G. Administration (Nairobi)	5,8	6,0	5,8	5,6	6,0	3,2
Total partiel	173,0	160,3	209,5	211,0	233,1	124,2
IX. Contrôle interne						
30. Contrôle interne	0,6	0,6	0,8	0,6	0,5	0,4
Total partiel	0,6	0,6	0,8	0,6	0,5	0,4
X. Activités financées en commun et dépenses spéciales						
31. Activités administratives financées en commun	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
XI. Dépenses d'équipement						
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	11,1	7,2	14,4	6,4	14,3	4,8
Total partiel	11,1	7,2	14,4	6,4	14,3	4,8
XII. Sûreté et sécurité						
34. Sûreté et sécurité	2,3	0,8	1,0	1,4	1,1	0,4
Total partiel	2,3	0,8	1,0	1,4	1,1	0,4
Tribunaux	4,5	4,4	8,6	9,4	7,6	3,1
Activités productrices de recettes	0,5	0,3	0,4	0,6	0,6	0,3
Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Total	772,3	741,8	795,7	769,0	783,9	467,3

19. Les opérations de maintien de la paix ont représenté, en moyenne, 48 % des dépenses totales (on note une tendance à la baisse au fil du temps), suivies par les services d'appui communs (26 % en moyenne), qui ont enregistré une légère tendance à la hausse ces dernières années.

20. La majorité des dépenses en matière d'informatique et de communications ont été engagées par les entités du volume II des rapports financiers et états financiers audités de l'Organisation des Nations Unies (les missions de maintien de la paix, le Centre de services mondial de l'ONU, le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) au cours de la période 2017-2021, soit, en moyenne, 54 % des dépenses totales. Les dépenses moyennes afférentes au numérique des entités du volume I ont représenté 42 % au cours de la période. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les tribunaux ont représenté conjointement environ 4 %, en moyenne.

21. La majeure partie des dépenses a été financée par des sources statutaires, soit, en moyenne, 74 % des dépenses totales au cours de la période 2017-2021. Toutefois, la part du financement statutaire a diminué au fil du temps, pour tomber à 67 % en 2021. En revanche, la part des sources non statutaires a augmenté sur la période pour atteindre 33 % en 2021 (voir tableau 3).

Tableau 3

Dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications par source de financement, 2017-2022

(En millions de dollars des États-Unis)

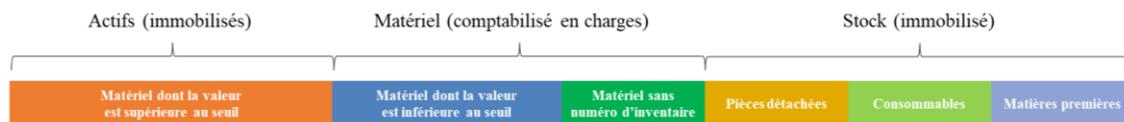
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (du 1 ^{er} janvier au 31 juillet)
Contributions statutaires	594,8	569,3	599,7	565,7	528,9	337,9
Non statutaires ^a	177,5	172,5	195,9	203,3	255,0	129,4
Total	772,3	741,8	795,7	769,0	783,9	467,3

^a Comprend les contributions volontaires, l'appui aux programmes et le financement du recouvrement des coûts.

Informatique et communications : actifs, matériel et stock

22. Les articles numériques sont classés dans Umoja de différentes manières en fonction de leur utilisation et de leur valeur. En comptabilité financière, ils sont soit inscrits à l'actif, à la rubrique Actifs non courants (si leur valeur est supérieure à un certain montant, auquel cas ils sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité) ou à la rubriques Stocks (actifs courants détenus pour une utilisation ultérieure), soit comptabilisés en charges à la rubrique Matériel (lors de la première utilisation, même s'ils peuvent être utilisés pendant plusieurs années), comme le montre la figure ci-dessous.

Comptabilisation des actifs, du matériel et des stocks



Note : Pour les stocks pour déploiement stratégique, le matériel dont la valeur n'atteint pas le seuil est considéré comme du stock et est donc immobilisé.

23. Aux fins de la présente analyse, les éléments immobilisés et non immobilisés précédemment décrits sont examinés dans leur ensemble et désignés sous le nom de matériel, l'objectif étant d'établir une base de référence pour le matériel numérique détenu, qu'ils aient été inscrits à l'actif ou non.

24. En application des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) de décembre 2016, la durée d'utilité estimée pour les catégories de matériel entrant dans le champ de la présente analyse est indiquée dans le tableau 4, sur la base d'une approche raisonnablement harmonisée dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Tableau 4

Normes comptables internationales pour le secteur public : durée d'utilité

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel audiovisuel	7
Matériel de transmission et matériel pour réseau de transmissions	7
Infrastructures – télécommunications	Variable
Matériel informatique et matériel de réseau et de stockage	4
Matériel informatique destiné aux utilisateurs finaux	4

25. Pour les immobilisations corporelles, l'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité correspondant à la catégorie d'actifs (voir tableau 4). Le Secrétariat évalue actuellement la durée d'utilité de ces éléments en tenant compte des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes : la durée d'utilité réelle tendant à être plus longue, des actifs sont parfois toujours utilisés bien qu'ils soient entièrement amortis.

26. En application des normes IPSAS, les valeurs brutes des immobilisations corporelles et des stocks comprennent un pourcentage standard pour les coûts associés, qui est ajouté automatiquement dans Umoja pour obtenir le coût final. Ces coûts représentent tous les frais, tels que le fret, l'assurance et les droits d'importation, liés à l'acheminement des articles jusqu'au lieu final d'utilisation. Le pourcentage standard appliqué pour les coûts associé est régulièrement passé en revue et diffère d'un endroit à l'autre. La prise en compte de ces coûts est utile à l'évaluation du coût réaliste du remplacement de ces éléments et de leur mise en service. La valeur nette comptable des actifs est la valeur brute à laquelle on a retiré les amortissements ; elle peut aussi être affectée par les mises à niveau et les dépréciations.

27. L'analyse de la valeur du matériel numérique est entravée en partie par la différence dans le niveau de détail disponible dans Umoja et Galileo, ce dernier étant le système de gestion du matériel utilisé dans les opérations de maintien de la paix jusqu'à leur migration vers Umoja en 2016 et 2017. Les entrées relatives au matériel saisies dans Umoja lors des procédures d'achat, de réception et d'inspection facilitent

une analyse plus large et plus précise des tendances en matière d'acquisition, d'exploitation et de réforme du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'Organisation. La qualité des données s'améliorera avec le temps, au fur et à mesure que le matériel ancien, dont les informations ont été enregistrées dans Galileo et converties dans Umoja, sera mis hors service.

28. À des fins de comparabilité et pour donner une idée plus réaliste du coût de remplacement de l'ensemble du matériel numérique, indépendamment de son traitement financier dans le cadre des états financiers, le matériel dont la valeur est inférieure au seuil et le matériel sans numéro d'inventaire ont été présentés sur la même base que les immobilisations corporelles pour ce qui est de la prise en compte des coûts associés, sur la base des taux standard de coûts associés et de l'application des mêmes normes de durée d'utilité.

Analyse des tendances 2017-2022

29. Une analyse de haut niveau des tendances en matière d'actifs, de matériel et de stock pour la période 2017-2022 est indispensable pour commencer à mieux comprendre la nature et le niveau des investissements réalisés par l'Organisation, ainsi que les comportements et structures institutionnels sous-jacents qui sont à l'origine de ces investissements. Ces informations permettront d'orienter une analyse plus poussée des modèles sous-jacents et de leurs moteurs, et aideront à définir une base de référence à partir de laquelle les besoins futurs pourront être projetés ou formulés.

30. Le tableau 5 indique la valeur comptable brute et nette de tous les équipements numériques (actifs, matériel et stocks) à la fin de chaque année et à la fin du mois de juillet 2022.

Tableau 5

Valeurs brutes et nettes du matériel numérique (actifs, matériels et stocks)

	<i>Valeur brute (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Valeur nette (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Ratio : net/brut (pourcentage)</i>
31 décembre 2017	949,2	333,6	35
31 décembre 2018	971,6	305,2	31
31 décembre 2019	929,0	269,6	29
31 décembre 2020	912,3	253,4	28
31 décembre 2021	902,5	247,6	27
31 juillet 2022	886,7	246,2	28

31. Les valeurs brutes et nettes du matériel numérique ont diminué au cours de la période allant de janvier 2017 à juillet 2022. Cette diminution pourrait être attribuée à de multiples facteurs, tels que les liquidations de missions et les changements de stratégie opérationnelle, entre autres. Alors que le rapport entre la valeur nette et la valeur brute était relativement stable au cours des quatre années précédentes, il est passé de 35 % fin 2017 à 28 % en juillet 2022, ce qui laisse penser que le matériel vieillit et perd de sa valeur.

32. La ventilation de ces valeurs par opérations de maintien de la paix et autres opérations montre que la tendance à la baisse est commune aux deux types d'opérations, mais que le déclin est plus prononcé dans le cas des opérations de maintien de la paix, le ratio passant de 37 % à 28 %, alors que dans les autres opérations il n'a diminué que de 31 % à 27 %, comme le montre le tableau 6.3.

Tableau 6
**Valeurs brutes et nettes du matériel numérique (actifs, matériel et stocks),
 par type d'opération**

	<i>Valeur brute (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Valeur nette (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Ratio : net/brut (En pourcentage)</i>
Entités autres que les opérations de maintien de la paix (y compris les tribunaux)			
31 décembre 2017	296,1	93,0	31
31 décembre 2018	308,1	88,4	29
31 décembre 2019	315,5	79,4	25
31 décembre 2020	328,9	80,5	24
31 décembre 2021	351,7	92,5	26
31 juillet 2022	359,1	97,0	27
Maintien de la paix			
31 décembre 2017	652,6	240,6	37
31 décembre 2018	663,5	216,8	33
31 décembre 2019	613,5	190,2	31
31 décembre 2020	583,4	172,9	30
31 décembre 2021	550,7	155,2	28
31 juillet 2022	527,7	149,3	28

33. La baisse constante du ratio pour les opérations de maintien de la paix pourrait laisser penser que la tendance pourrait se poursuivre si les raisons sous-jacentes ne sont pas diagnostiquées et traitées. Le fait de dépendre d'un parc de matériel vieillissant peut non seulement exposer l'Organisation à un risque plus élevé de défaillances des systèmes, mais aussi créer une pression pour des investissements plus importants afin de ramener le parc à un niveau permettant de fournir des services fiables et adéquats. Par ailleurs, le ratio pour les entités autres que les opérations de maintien de la paix augmente progressivement depuis 2020. Toutefois, cela n'exclut pas les entités ayant une proportion élevée de matériel ancien, qui devront être mises au jour par une analyse plus détaillée.

Caractéristiques du matériel numérique existant

34. Le tableau 7 donne un aperçu de la répartition du matériel numérique dans l'Organisation en fonction de la valeur nette comptable. Cette répartition a été établie sur la base des entités possédant et utilisant le matériel, mais il est possible que la valeur du matériel soit présentée de façon différente dans les états financiers. Par exemple, le matériel financé par le compte d'appui pour les départements du Siège sera toujours inscrit dans la catégorie des autres opérations, tandis que le matériel financé par les fonds d'affectation spéciale pour le maintien de la paix figurant dans le volume I des rapports financiers et états financiers audités de l'Organisation des Nations Unies sera inscrit dans la catégorie de la mission de maintien de la paix concernée. Cela est dû au fait que la comptabilité par fonds de l'Organisation permet un partage au-delà des frontières institutionnelles et même au-delà des volumes des rapports financiers. Le tableau 7 reflète les valeurs nettes comptables selon le critère de la propriété du matériel.

Tableau 7
Valeur nette comptable des actifs, des stocks et du matériel liés à l'informatique et aux communications, par opération, 2017-2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (du 1 ^{er} janvier au 31 juillet)
Opérations de maintien de la paix	240,6	216,8	190,2	172,9	155,2	149,3
Tribunaux	3,9	2,4	2,8	5,2	4,8	4,3
Autres opérations	89,1	86,0	76,6	75,3	87,7	92,7
Total	333,6	305,2	269,6	253,4	247,7	246,3

35. Le tableau 7 montre clairement que les opérations de maintien de la paix détenaient la plus grande part du matériel tout au long de la période, suivies par les autres opérations, tandis que les tribunaux n'en avaient qu'une très petite partie. Toutefois, la proportion imputable au maintien de la paix a diminué, passant de 72 % en 2017 à 61 % à la fin juillet 2022, en raison principalement de la réduction des effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et du Centre de services mondial de l'ONU. Les diminutions résultant de la fermeture ou de la réduction des effectifs des missions sont faciles à repérer, mais d'autres changements peuvent nécessiter une analyse plus détaillée pour comprendre ce qui crée les tendances. Si l'augmentation des tribunaux a été faible (de 1 % à 2 %), les autres opérations sont passées de 27 % en 2017 à 38 % fin juillet 2022.

36. En plus de la propriété du matériel, sa composition et les valeurs nettes comptables associées ont été davantage ventilées pour tenir compte de la nature du matériel et mettre au jour toute nouvelle tendance dans l'évolution de la valeur au cours de la période considérée. Les valeurs nettes comptables sont présentées dans les grandes catégories suivantes, en application de la classification des biens informatiques et biens de communication pour les états financiers.

Tableau 8
Valeur nette comptable des actifs, des stocks et du matériel liés à l'informatique et aux communications, par catégorie, 2017-2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (du 1 ^{er} janvier au 31 juillet)
Matériel audiovisuel	17,3	14,7	11,9	12,1	14,2	16,3
Matériel de transmission et matériel pour réseau de transmissions	143,5	132,7	119,8	108,2	102,8	96,1
Infrastructures – télécommunications	13,8	13,7	11,9	10,0	6,6	5,8

	2017	2018	2019	2020	2022 (du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 juillet)	
Matériel informatique et matériel de réseau et de stockage	92,4	81,2	75,0	67,3	64,1	65,1
Matériel informatique destiné aux utilisateurs finaux	66,4	62,9	50,9	55,8	60,0	63,0
Total	333,6	305,2	269,6	253,4	247,6	246,2

37. Au 31 juillet 2022, le matériel de transmission et matériel pour réseau de transmissions représentait 39 % de la valeur nette comptable totale des actifs, du stock et du matériel numériques. Dans cette catégorie, le matériel de réseau fixe (antennes et tours, matériel satellite, installations de communications et matériel radio) représentait 62 % et le matériel de vidéoconférence 17 %. En comparaison, 77 % de la valeur nette comptable totale concernait le matériel de réseau fixe et 12 % le matériel de vidéoconférence en 2017, ce qui semble illustrer un changement progressif de la répartition du matériel au sein des catégories.

38. La catégorie du matériel informatique et matériel de réseau et de stockage représente 26 % de la valeur nette comptable totale des actifs, des stocks et du matériel numériques au 31 juillet 2022. Comme pour la catégorie précédente, même si elle est moins prononcée, on observe une diminution progressive de l'importance de cette catégorie par rapport aux quatre autres, de 28 % en 2017 à 26 % au 31 juillet 2022. On retrouve principalement dans cette catégorie des équipements de service réseau (52 %), qui comprennent les commutateurs, les routeurs et les points d'accès sans fil, suivis des serveurs informatiques (14 %), des équipements de sécurité réseau (8 %) et des équipements d'installation réseau (5 %).

39. La valeur nette comptable des équipements de service réseau, des serveurs informatiques et, dans une moindre mesure, des équipements d'installation réseau, est en baisse depuis 2017, tandis que l'on observe une légère augmentation de la part des équipements de sécurité réseau de 2019 à 2021, puis une baisse au 31 juillet 2022.

40. Le matériel informatique destiné aux utilisateurs finaux est essentiellement constitué d'ordinateurs portables. Les valeurs des tablettes et des ordinateurs de bureau sont presque égales entre elles, mais sont beaucoup plus faibles que celles des ordinateurs portables. Les ordinateurs portables et les tablettes remplacent progressivement les ordinateurs de bureau. Les imprimantes et les moniteurs représentent également une catégorie importante, tout comme les ordinateurs de bureau. La valeur nette comptable du matériel de cette catégorie n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années.

Vieillessement du matériel numérique

41. La baisse des valeurs nettes comptables de toutes les catégories de matériel et de tous les groupes des départements au cours de la période de cinq ans est probablement la conséquence de facteurs multiples. Si certains de ces facteurs peuvent dénoter des évolutions telles que la liquidation de missions de maintien de la paix et d'autres réorientations stratégiques positives vers des opérations moins gourmandes en matériel ou des technologies plus abordables, le ratio semble montrer que le parc vieillit de plus en plus.

42. Un examen du matériel qui se trouve dans sa durée d'utilité prévue et au-delà sur la période 2017-2021 montre que la part du matériel utilisé au-delà de sa durée d'utilité est passée de 17 % en 2017 à 30 % en 2021. Si cette tendance se retrouve aussi bien dans les opérations de maintien de la paix que dans les autres opérations, l'augmentation est plus marquée en dehors des opérations de maintien de la paix. De même, si l'on examine le nombre moyen d'années effectives d'utilisation dans les différentes catégories de matériel, on constate une tendance à la hausse pour la majorité des catégories. Cela semble indiquer que non seulement l'Organisation dépend de matériel qui fonctionne de plus en plus au-delà de sa durée d'utilité, mais que celui-ci est également conservé pour être utilisé pendant de plus longues périodes après avoir atteint la fin de sa durée d'utilité.

43. La dépendance à l'égard d'un parc de matériel de plus en plus ancien étant susceptible d'avoir des incidences néfastes graves sur les activités de l'Organisation, il est essentiel que ces tendances soient examinées plus en détail afin de repérer les facteurs sous-jacents, de sorte que des mesures d'atténuation puissent être mises au jour dès que possible pour inverser cette tendance négative.

44. Comme indiqué précédemment, la durée d'utilité du matériel est actuellement établie sur la base des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS. Ces valeurs peuvent être utilisées pour fournir un indicateur utile lors de l'examen de tout changement dans le vieillissement du matériel, mais il importe aussi de noter que la durée de vie opérationnelle du matériel numérique est généralement supérieure à la durée d'utilité définie par les normes IPSAS. La durée d'utilité étant affectée par l'environnement d'exploitation et variant d'un lieu à l'autre, il n'est pas réaliste d'établir des normes pouvant être appliquées uniformément en tout lieu.

45. Pour le matériel numérique, certains de ces facteurs environnementaux comprennent, entre autres, les niveaux de température et d'humidité, les fluctuations et la fiabilité de l'alimentation, la poussière et le transport. Des mesures sont prises pour contrôler ces facteurs et atténuer leur effet sur la durée de vie opérationnelle (dans les centres de données, par exemple), mais il n'est pas possible d'éradiquer complètement leur impact. Le matériel situé en dehors de ces environnements contrôlés, notamment le matériel destiné aux utilisateurs finaux, est plus susceptible d'être affecté par ces facteurs environnementaux.

46. La définition de la durée de vie opérationnelle, qui donnerait une image plus précise de la durée de vie du matériel, nécessite une analyse plus détaillée des facteurs environnementaux décrits ci-dessus et de leur effet sur la durée de vie des différents types de matériel sur les sites. Même si des barèmes d'amortissement opérationnel ont été établis pour des groupes de matériel, ils n'incluent pas de facteurs propres à l'emplacement.

47. Un plan mondial de remplacement du matériel numérique exigerait qu'une analyse détaillée de l'état du matériel soit réalisée dans chaque entité, en tenant compte de facteurs tels que la disponibilité d'un support pour le matériel en service et les mises à niveau technologiques, ainsi que les normes mondiales de l'Organisation des Nations Unies. Le financement de ces remplacements devrait alors être analysé en fonction du déficit de financement éventuel du budget pour l'informatique et les communications de l'entité. En résumé, si la présente analyse fournit des informations intéressantes et précieuses, elle n'est pas concluante en ce qui concerne l'urgence ou la nécessité d'un financement supplémentaire au-delà de celui qui est actuellement budgétisé sur une base récurrente ou périodique. Toutefois, la forte dépréciation et l'utilisation prolongée du matériel au-delà de sa durée d'utilité soulignent qu'il est nécessaire de procéder à un examen ventilé des besoins en matériel et des plans de remplacement.

Applications numériques

48. Les applications numériques couvrent un large éventail de logiciels, allant de ceux qui sont essentiels au fonctionnement des ordinateurs à ceux qui sont nécessaires aux activités. Comme la plupart des organisations, l'Organisation des Nations Unies dispose d'un vaste portefeuille de solutions commerciales comprenant des logiciels standard, personnalisés et/ou développés en interne. Seule quelques-unes de ces solutions remplissent les critères nécessaires à l'enregistrement et au suivi en tant qu'actifs incorporels dans les systèmes de l'Organisation. Un examen préliminaire de ces informations montre qu'elles ne seraient pas très utiles pour déterminer les besoins en investissements aux fins de leur amélioration ou de leur remplacement. Le Bureau de l'informatique et des communications a recommandé un système de suivi des applications, mais certaines des informations ne sont pas obligatoires et, par conséquent, les données ne sont pas assez solides pour tirer des conclusions sur le coût de ces systèmes ou sur les investissements qui seraient nécessaires pour leur entretien ou leur remplacement.

49. Le processus de gouvernance en matière d'informatique et de communications exige que les nouveaux systèmes soient examinés et approuvés avant que les décisions d'investissement ne soient prises. Les propositions de nouveaux systèmes ou de remplacement de systèmes existants doivent donc être guidées par des approbations dans le cadre du processus de gouvernance actuel. Aucun inventaire de ces propositions approuvées n'est actuellement disponible. Elles seront présentées dans les futures propositions de dépenses d'équipement lorsqu'elles seront disponibles.

50. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences gère actuellement un large éventail d'applications qui soutiennent la gestion des conférences et des manifestations, ainsi que d'autres aspects de ses activités. Le Département a entamé une évaluation de l'architecture et de la fonctionnalité de ces applications afin d'améliorer les processus qu'elles soutiennent. On ne sait pas encore si ces systèmes nécessiteront un financement supplémentaire par rapport à celui déjà prévu dans le budget.

51. Le financement de l'amélioration ou du remplacement de grands systèmes tels que le nom de domaine un.org, Inspira, Umoja, iNeed, iSeek et la solution de courrier électronique, entre autres, sera également soumis au processus de gouvernance numérique avant que de telles propositions ne soient présentées aux fins de l'obtention d'un financement supplémentaire.

III. Renforcement de la cyberprotection dans l'ensemble du Secrétariat

52. Face à l'essor des technologies du numérique, la cybersécurité revêt aujourd'hui une importance capitale, comme indiqué dans la résolution 73/27 de l'Assemblée générale sur les progrès de l'informatique et des télécommunications et la sécurité internationale et dans la résolution 73/266, appelant à favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

53. La dépendance à l'égard des technologies du numérique et des solutions cybernétiques a entraîné une augmentation sans précédent des risques et des menaces liés à la cybersécurité, dont le degré de complexité et le potentiel perturbateur ne cessent de croître, y compris hors du domaine du numérique (protection des intérêts financiers et juridiques ou de la réputation d'une entreprise, etc.).

54. Dans ce contexte, le Corps commun d'inspection, dans son rapport d'octobre 2021 (JIU/REP/2021/3), a fait observer que le potentiel de nuisance de plus en plus marqué de la carte des risques de cybersécurité méritait une plus ample attention et que le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies, au plus tard à sa soixante-dix-huitième séance, un rapport ayant pour objet d'étudier de nouvelles possibilités de mettre à profit la convergence entre la sécurité physique et la cybersécurité pour assurer une protection plus globale et intégrée du personnel et des actifs des Nations Unies, et d'indiquer les mesures qui seraient nécessaires pour renforcer les structures existantes en conséquence.

55. Le Comité consultatif a également abordé la question de la cybersécurité lors de son examen du budget-programme pour 2022. Au paragraphe VIII.63 de son rapport (A/76/7), il a de nouveau estimé que la prochaine stratégie Informatique et communications devrait accorder une plus grande attention à la sécurité informatique et prévoir un vaste plan d'action identifiant les initiatives en cours et futures ainsi que leurs avantages, risques et coûts escomptés, et établissant des objectifs assortis de délais, des repères précis et des mécanismes propres à assurer la conformité. Il a également recommandé que le Secrétaire général, dans le cadre du prochain projet de budget, fournisse des informations actualisées sur la mise en œuvre des mesures en cours et prévues dans le domaine de la cybersécurité, ainsi que sur leur efficacité en matière de prévention contre les cyberattaques et de lutte contre celles-ci. L'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité.

56. Selon le rapport du Corps commun d'inspection, il convient de se pencher sur les quatre mesures ci-après en vue de renforcer les capacités de cyberprotection :

- a) Tirer parti de la convergence entre les systèmes de sécurité physique et de cybersécurité ;
- b) Optimiser l'allocation des ressources en faveur de la cybersécurité ;
- c) Renforcer les compétences internes ;
- d) Investir dans la technologie à des fins de cybersécurité.

57. En réponse à la demande de l'Assemblée générale, le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ont procédé à une évaluation afin de déterminer les ressources nécessaires pour financer l'élargissement de la portée et de l'étendue des programmes de travail en vue de protéger l'ensemble du Secrétariat contre les risques de cybersécurité, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

58. Il s'est agi en premier lieu de déterminer la portée du programme actuel de cybersécurité dans l'ensemble du Secrétariat au regard des quatre domaines cités dans le rapport du Corps commun d'inspection. L'évaluation comprenait une analyse comparative supplémentaire des meilleures pratiques du secteur, étant donné que la carte des risques de cybersécurité auxquels l'Organisation était exposée était identique, tant en termes de complexité que de portée, à celles d'autres organisations mondiales du secteur public ou privé.

59. L'évaluation a également tenu compte de l'utilisation croissante de nouvelles méthodes de travail fondées sur les technologies du numérique et des nouvelles modalités d'organisation des conférences et des réunions adoptées à la suite de la pandémie de COVID-19, lesquelles ont eu pour effet de renforcer la dépendance à l'égard des opérations numériques destinées à appuyer l'exécution de ces nouveaux services et de rendre la mise en œuvre de ces dernières plus complexe.

60. Le présent rapport fournit un aperçu des résultats de l'évaluation, ainsi que des propositions connexes formulées par le Bureau de l'informatique et des

communications en vue de mener, sans plus attendre, des activités de renforcement des capacités à des fins de protection de l'ensemble de l'Organisation, tel que demandé par l'Assemblée générale.

61. L'évaluation, y compris l'analyse comparative, a mis en évidence les principales lacunes et les insuffisances ci-après, qu'il convient de combler :

a) Le cadre directeur relatif aux technologies du numérique ne prévoit pas de grille précise de répartition des rôles et des pouvoirs en matière de cybersécurité au sein du modèle numérique fédéré ;

b) Le cadre directeur relatif aux technologies du numérique ne désigne aucune autorité habilitée à approuver les bases de configuration et les procédures d'exploitation des technologies et des plateformes ;

c) De nouvelles compétences sont nécessaires pour protéger efficacement la cybersécurité, notamment en ce qui concerne les technologies de pointe (évaluation de la vulnérabilité, intervention automatisée, etc.) ;

d) Les capacités internes de conception et de structuration de solutions afférentes à des domaines autres que les technologies du numérique traditionnelles, tels que les installations, la sécurité et les systèmes de conférence, sont limitées ;

e) Les capacités technologiques, les outils et les logiciels permettant d'assurer rapidement la continuité des opérations et la reprise après sinistre sont insuffisants.

62. Les facteurs susmentionnés et la multiplication des menaces ont mis en évidence la nécessité d'une transformation globale du cadre directeur relatif aux technologies du numérique et des opérations fédérées, notamment par la mise en œuvre des mesures suivantes :

a) Élargissement de la portée des travaux sur la cybersécurité (axes de travail supplémentaires) ;

b) Expansion de l'étendue des services (capacités supplémentaires dans l'ensemble de l'Organisation) ;

c) Déploiement de technologies supplémentaires à des fins de cybersécurité.

63. L'évaluation, y compris l'analyse comparative décrite ci-dessus, a mis en évidence la nécessité urgente pour le Bureau de l'informatique et des communications de restructurer son programme de travail en matière de cybersécurité, ainsi que de réorganiser la répartition des tâches dans l'ensemble du Secrétariat. Cette réorganisation est nécessaire pour que tous les axes de travail qui relèvent de la cybersécurité puissent être exécutés avec efficacité.

64. Comme l'a révélé l'analyse comparative, un programme de travail actualisé en matière de cybersécurité est généralement structuré autour des quatre grands domaines d'activité ci-après, associés à des portefeuilles de responsabilités et à des ensembles de compétences distincts, tant à des fins de spécialisation que de répartition des procédures de contrôle interne :

a) **Gouvernance** : cet axe de travail doit permettre d'actualiser le cadre régissant la cybersécurité dans l'ensemble du Secrétariat. Il porte sur le renforcement des politiques et des normes en matière de technologies du numérique, ainsi que sur les procédures et protocoles opérationnels correspondants, de manière à faire face à la complexité accrue et évolutive de la carte des risques en matière de cybersécurité. Ce cadre révisé déterminera la répartition des tâches et des responsabilités en matière de cybersécurité dans l'ensemble du Secrétariat afin de garantir la conformité et d'établir une division claire des tâches entre, d'une part, les attributions générales du

Bureau de l'informatique et des communications et, d'autre part, les activités opérationnelles menées par les services informatiques locaux conformément au cadre directeur établi par le Bureau. Cet axe de travail doit être piloté par le Bureau, compte tenu de son statut d'autorité centrale du Secrétariat en matière de technologies du numérique ;

b) **Prévention** : cet axe de travail se focaliserait sur la cartographie systématique des activités liées au numérique en vue de réduire les risques potentiels en matière de cybersécurité, et s'articulerait autour de la gestion des correctifs et de la vulnérabilité ; d'évaluations de la vulnérabilité ; de la publication d'avis de sécurité et de la vérification de la conformité ; de l'établissement de niveaux de référence en matière de sécurité ; de la compartimentation du réseau ; de la gestion des identités et des droits d'accès ; de la reprise après sinistre et la résilience (continuité des opérations) ; de la protection contre les logiciels malveillants ; de la protection des données et de la vie privée ; de la prévention des pertes de données ; et de la sécurité des applications. Les capacités spécialisées du Bureau doivent être renforcées dans ce domaine ;

c) **Détection** : cet axe de travail porterait sur les pratiques et les activités relatives à la prévision d'éventuels risques de cybersécurité et à leur détection en temps utile, notamment grâce à une ingénierie de pointe en matière de détection des menaces ; à l'évaluation de la sécurité des applications en vue de détecter les risques de cybersécurité ; à des outils de chasse aux menaces ; à la surveillance intégrée de la sécurité ; à la collecte de renseignements sur les cybermenaces ; à des protocoles d'exploitation à des fins de protection de la réputation ; à des évaluations et des procédures de contrôle spécifiques aux applications et au cloud. L'équipe chargée de ce domaine de travail aura pour mission d'effectuer des évaluations complètes de la cybersécurité (selon l'approche dite « de l'équipe rouge »), selon que de besoin. Les capacités du Bureau doivent être grandement renforcées dans ce domaine ;

d) **Intervention et services opérationnels connexes** : cet axe de travail englobe les activités opérationnelles à exécuter dès que des incidents de cybersécurité sont détectés, à savoir le signalement en temps utile de l'incident assorti d'une indication de son ampleur, afin de réagir rapidement et de manière coordonnée pour limiter les préjudices et réduire le temps de récupération. Ce domaine nécessite un renforcement sélectif des capacités au sein du Secrétariat.

65. Comme décrit ci-dessus, le renforcement des capacités du Bureau de l'informatique et des communications, destiné à répondre à l'élargissement de la portée du programme de travail sur la cybersécurité, nécessitera également un élargissement de l'étendue des services du Secrétariat. Le renforcement de la protection de la cybersécurité dans l'ensemble du Secrétariat mondial passera par trois mesures de consolidation complémentaires : a) prévoir des postes supplémentaires afin d'accroître la capacité interne à faire face à l'élargissement du champ d'action et à réduire au minimum la dépendance à l'égard de sous-traitants plus coûteux ; b) répartir les nouveaux effectifs entre les différents lieux d'affectation afin de répondre à l'élargissement de l'étendue des services ; et c) renforcer les capacités technologiques de l'Organisation.

66. Le service de cybersécurité du Bureau de l'informatique et des communications compte actuellement 14 employés et 16 sous-traitants qui interviennent dans le monde entier pour mener à bien les activités en cours, dont la portée est limitée. Parmi les 14 membres du personnel, 11 sont basés à New York et les 3 autres sont répartis à Nairobi, à Bangkok et à Genève. Quant aux sous-traitants, on en compte sept à New York, huit à Valence et un à Brindisi.

67. Compte tenu de l'élargissement de la portée et de l'étendue des activités du Secrétariat, il faudra créer 12 nouveaux postes (1 P-5, 5 P-4, 4 P-3 et 2 P-2) et 6 nouveaux emplois de temporaire [3 P-2 et 3 agent(e)s des services généraux (1^{re} classe)], tous affectés au Bureau de l'informatique et des communications. Parmi les 18 postes et emplois de temporaire, 11 serviront à doter le Bureau de nouvelles capacités à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago, Vienne, Valence et Brindisi, tandis que 7 viendront renforcer les effectifs à New York, Genève et Nairobi, en s'appuyant sur les ressources précédemment approuvées par l'Assemblée générale pour ces lieux d'affectation. En ce qui concerne leurs attributions, 11 postes et trois emplois de temporaire seront affectés au renforcement de la portée des travaux relatifs à la prévention, qui comprennent la gestion de la vulnérabilité, l'évaluation des menaces et le suivi connexe à l'appui des services informatiques locaux. Un poste et trois emplois de temporaire seront affectés au renforcement des capacités liées aux axes de travail consacrés à la détection et à l'intervention en cas d'incident. Trois postes à New York, deux à Valence et un à Brindisi, destinés à renforcer les capacités existantes en matière de gestion de la vulnérabilité et de gestion des menaces et des incidents, sont proposés à titre d'emploi temporaire (autre que pour les réunions) dans un premier temps, afin de disposer du temps nécessaire pour évaluer l'efficacité de cette répartition des capacités.

68. On trouvera dans le tableau 9 de plus amples informations ventilées par catégorie, classe et lieu d'affectation concernant les profils associés à des fonctions des 18 nouveaux postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 9

Profils associés à des fonctions par catégorie, classe et lieu d'affectation

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Poste/emploi de temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Classe</i>	<i>Profils associés aux fonctions des postes et des nouveaux emplois de temporaire (autre que pour les réunions), par lieu d'affectation</i>
New York	Poste	P-5	Scinder les axes de travail du Bureau de l'informatique et des communications en matière de cybersécurité (protection et détection) afin de renforcer les capacités et de répartir les pouvoirs à des fins de contrôle interne
Addis-Abeba	Poste	P-4	Au sein du Bureau de l'informatique et des communication, nouveaux responsables de la coordination en matière de cybersécurité, chargés de l'axe de travail consacré à la cyberprévention, situés à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago et Vienne, les autres bureaux établis disposant déjà de responsables de la coordination
Beyrouth	Poste	P-4	
Santiago	Poste	P-4	
Vienne	Poste	P-4	
Valence	Poste	P-4	Soutenir les activités technologiques de gestion des menaces et des incidents dans l'ensemble du Secrétariat
Brindisi	Poste	P-3	Renforcer les capacités de gestion de la vulnérabilité

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Poste/emploi de temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Classe</i>	<i>Profils associés aux fonctions des postes et des nouveaux emplois de temporaire (autre que pour les réunions), par lieu d'affectation</i>
Genève	Poste	P-3	Renforcer les capacités à Genève, compte tenu du nombre d'entités des Nations Unies qui y sont basées, et couvrir également Bonn (Allemagne)
Nairobi	Poste	P-3	Renforcer les capacités à Nairobi compte tenu du nombre d'entités des Nations Unies qui y sont basées
Valence	Poste	P-3	Soutenir le programme de résilience opérationnelle dans l'ensemble du Secrétariat
Valence	Poste	P-2	Contribuer à l'architecture et à la conception de systèmes de sécurité techniques dans le cadre d'initiatives clés
New York	Poste	P-2	Renforcer l'architecture de sécurité et le soutien à la conception de projets
New York	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	P-2	Renforcer les capacités de gestion des menaces et des incidents à New York
New York	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	P-2	Renforcer les capacités de gestion de la vulnérabilité à New York et à Brindisi
New York	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	P-2	
Brindisi	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	G(1°C)	
Valence	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	G(1°C)	Renforcer les capacités de gestion des menaces et des incidents à Valence

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Poste/emploi de temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Classe</i>	<i>Profils associés aux fonctions des postes et des nouveaux emplois de temporaire (autre que pour les réunions), par lieu d'affectation</i>
Valence	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	G(1°C)	

Abréviations : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe).

69. Comme indiqué précédemment, l'évaluation et l'analyse comparative ont également mis en évidence la nécessité de disposer de technologies supplémentaires pour soutenir le programme de cybersécurité du Secrétariat. Plus précisément, le plan pour la période 2023-2028, qui coïncide avec la stratégie Informatique et communications, prévoirait un renforcement des capacités actuelles à l'aide de logiciels supplémentaires, notamment pour augmenter le nombre de licences relatives à la sécurité, et d'outils spécialisés destinés à accroître les capacités de détection, de prévention des cybermenaces et de criminalistique, notamment :

- l'analyse des vulnérabilités et la sécurité des applications ;
- la gestion des identités et des droits d'accès pour les systèmes locaux et basés sur le cloud ;
- une solution de chasse aux menaces et des outils de criminalistique ;
- des capacités automatisées pour évaluer la programmation informatique et les bases de configuration des systèmes ;
- des solutions techniques transversales spécialisées permettant de faire converger les systèmes autres que ceux liés à l'informatique (sécurité, bâtiment, vidéoconférence, etc.) ;
- une technologie de criminalistique de niveau professionnel, y compris pour l'hébergement dans le cloud.

70. L'architecture et le portefeuille précis de technologies pour le programme de cybersécurité couvrant la période 2024-2028 seront déterminés en 2023, à la suite d'une évaluation complète de l'identification, axée sur les besoins, des solutions technologiques appropriées et des plans d'actions parmi différentes options commerciales relatives aux technologies de cybersécurité, dans le cadre de laquelle il conviendra de tenir compte des critères d'adéquation et d'interopérabilité. Ces questions seront abordées de manière globale et plus détaillée, au moyen d'un plan de mise en œuvre, dans un rapport qu'il est proposé de soumettre à l'Assemblée générale lors de sa soixante-dix-huitième session. Ce rapport détaillé sur la mise à niveau des capacités de cybersécurité dans l'ensemble du Secrétariat, qui viendra compléter les grandes lignes présentées dans le présent rapport initial, renfermera le plan d'action en matière de technologies, les activités fonctionnelles des différentes composantes des ressources par domaine d'activité, service et lieu d'affectation, y compris les ressources déjà disponibles, établira le lien entre le plan et les ressources budgétaires existantes, toutes sources de financement confondues, et déterminera la coordination et la répartition des tâches entre les services informatiques, y compris le Centre de services mondial de l'ONU, afin d'optimiser les synergies et d'éviter les doubles emplois, comme l'a demandé l'Assemblée. Le rapport établira également un lien entre, d'une part, le plan d'action en matière de technologies de cybersécurité et

les plans d'investissement correspondants et, d'autre part, le reste de la stratégie Informatique et communications et le plan d'action en matière de technologies.

71. Afin de renforcer rapidement et de manière proactive les capacités de cyberprotection du Secrétariat face à la multiplication des menaces, le Secrétariat devrait de toute urgence (au cours de l'année 2023) commander une évaluation auprès d'une société spécialisée pour aider le Bureau de l'informatique et des communications à établir un plan d'action détaillé concernant les capacités du Secrétariat en matière de cybersécurité et un plan de réorganisation pour la période 2024-2028. Cette initiative facilitera également la finalisation de l'évaluation du portefeuille de solutions technologiques pour la cybersécurité, y compris les solutions logicielles adaptées à l'architecture informatique du Secrétariat et à l'évolution de ses besoins. En conséquence, le Secrétaire général propose d'inscrire un montant supplémentaire de 400 000 dollars au titre des services contractuels dans le projet de budget-programme du Bureau de l'informatique et des communications pour 2023.

72. Les licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5 fourniront une protection complète et cohérente à l'échelle mondiale aux ordinateurs des utilisateurs, notamment pour le filtrage du courrier électronique et de l'accès à l'Internet, et la protection contre les logiciels malveillants. Une partie ces solutions a été déployée pour la première fois en 2021 à l'intention d'un nombre d'utilisateurs restreint, tandis que le déploiement mondial de l'ensemble complet de solutions se poursuit dans les limites des ressources existantes et en reportant d'autres dépenses, compte tenu de la nécessité urgente d'améliorer la cyberprotection. Pour 2023, le montant cumulé des ressources nécessaires au titre des licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5 s'élèverait à 4 700 000 dollars. En outre, des ressources d'un montant de 800 000 dollars seraient nécessaires pour déployer de nouveaux logiciels et outils de gestion de la vulnérabilité.

73. Si les effectifs supplémentaires proposés dans le présent rapport sont mis en place, les crédits affectés aux 16 sous-traitants chargés d'appuyer la cybersécurité et classés à la rubrique Bureau de l'informatique et des communications pourraient rester inchangés, mais être progressivement réaffectés pour soutenir : a) la mise en œuvre de technologies spécialisées pour déployer des outils et l'allocation du temps nécessaire au renforcement des capacités internes en lien avec ces nouveaux outils pendant leur déploiement et les premières phases de leur utilisation ; et b) l'exécution de services ad hoc pour les fonctions ne nécessitant pas de capacité permanente.

74. Compte tenu du déploiement progressif des nouvelles technologies, il est également proposé de créer les 18 nouveaux postes et emplois en deux phases, en 2023 et 2024, avec un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie en la matière. Au cours de la première phase, il est proposé de créer quatre postes (P-4) à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago et Vienne, afin de créer de nouvelles capacités dans ces lieux et d'apporter un soutien local, ainsi que six emplois de temporaire (3 P-2 à New York, 2 agent(e)s des services généraux (1^{re} classe) à Valence et 1 agent(e) des services généraux (1^{re} classe) à Brindisi) pour renforcer les capacités existantes. Les huit postes restants seront proposés dans le budget pour 2024.

Tableau 10

Estimation préliminaire des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions (2023)	2024 (prévisions) ^a
Postes	398,5	1 429,1
Autres dépenses de personnel	364,2	618,9

	Prévisions (2023)	2024 (prévisions) ^a
Consultants	–	–
Voyages du personnel	–	–
Services contractuels	400,0	400,0
Frais généraux de fonctionnement	5 500,0	5 500,0
Fournitures et accessoires	–	–
Mobilier et matériel	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 662,7	7 948,0

^a L'estimation pour 2024 est ajoutée à titre indicatif uniquement.

75. On trouvera à l'annexe I une vue d'ensemble des lacunes du programme actuel de cybersécurité de l'Organisation, ainsi que des indications sur la manière dont le renforcement des capacités permettra de combler lesdites lacunes entre 2023 et 2028, comme indiqué dans le présent rapport.

IV. Sûreté et sécurité

76. Dans le cadre de l'examen des ressources demandées au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2022, l'Assemblée générale a approuvé le commentaire formulé par le Comité consultatif au paragraphe XI.27 de son rapport (A/76/7), à savoir qu'il comptait que le Secrétaire général fournisse, dans le prochain projet de budget, des informations détaillées sur l'ampleur des mises à niveau et améliorations requises, ainsi que sur leurs incidences financières. Le Comité a par ailleurs été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité procédait à un examen des systèmes de sécurité physique mis en place au Siège et dans les autres centres, l'objectif étant de donner un aperçu de la situation et de déterminer la portée des améliorations qu'il faudrait apporter entre 2023 et 2028¹. Il a également été précisé que les propositions issues de cet examen seraient transmises aux États Membres dans le projet de budget pour 2023.

77. De mars à août 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ont mené à bien une évaluation des investissements à réaliser pour améliorer les capacités des services de sûreté et de sécurité dans les huit villes sièges. Dans ce contexte une attention particulière a été portée à quatre grands domaines nécessitant généralement que des fonds y soient consacrés, les deux premiers représentant la majeure partie des besoins :

- a) Infrastructure de sécurité physique (équipement compris) ;
- b) Systèmes de sécurité ;
- c) Opérations de sûreté ;
- d) Consultations techniques aux fins de l'assurance qualité externe.

78. La nécessité d'investir d'urgence dans une mise à niveau des capacités de sûreté et de sécurité dans l'ensemble des villes sièges du Secrétariat s'explique par les facteurs suivants :

¹ Voir A/76/7, par. XII.28.

a) Évolution de la carte des risques de sécurité, ces derniers relevant de menaces de plus en plus complexes ;

b) Nécessité d'étendre la portée des capacités en matière de sûreté et de sécurité au-delà du périmètre et de la question de la sécurité physique, favorisant ainsi le déploiement de solutions intégrées qui permettent de faire face à l'évolution de la carte des risques en s'appuyant sur la convergence des systèmes et, partant, le développement de capacités de prévention agiles ;

c) Nécessité de mettre à niveau l'infrastructure sous-tendant le système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux, lancé en 2011, dans tous les lieux d'affectation ;

d) Contrôle d'accès, en matière notamment de vérification, de détection et de surveillance.

79. L'évaluation a confirmé l'importance de planifier les investissements en matière de mise à niveau et de remplacement des capacités de sûreté et de sécurité de façon intégrée :

a) Les menaces à la sûreté et à la sécurité doivent être évaluées de manière globale, et les mises à niveau et remplacements du matériel et des systèmes de sûreté et de sécurité ne doivent pas dépendre de la durée de vie utile de ces éléments ;

b) Le développement de solutions systémiques intégrées est essentiel à la modernisation des capacités de sûreté et de sécurité, s'agissant notamment des systèmes d'accès et du recours dans ceux-ci à du matériel vidéo de qualité – à des fins de détection, de vérification et de surveillance – ainsi qu'à des dispositifs d'alarme, de barrières et de portails interconnectés ;

c) Les dispositifs de contrôle d'accès doivent être modernisés au moyen de nouvelles technologies de détection, de contrôle et de surveillance. Il est donc nécessaire de prévoir, dans la proposition de mise à niveau globale, l'harmonisation de ces mécanismes et du système d'identification à travers l'ensemble des bureaux, l'objectif étant de parvenir à une solution pouvant être utilisée à l'échelle du Secrétariat ;

d) La mise à niveau doit se faire selon un calendrier échelonné afin de minimiser les perturbations opérationnelles, de pouvoir tirer des enseignements au fur et à mesure de son avancement et d'optimiser le rapport coût-efficacité ;

e) Des activités de planification technique globales doivent être menées auprès de tous les services informatiques locaux, les sous-systèmes et le matériel utilisés par les différents bureaux pouvant nécessiter des plans de mise à niveau et de séquençage différents pour garantir une interopérabilité durable à long terme ;

f) Le manque de capacités en matière de gestion de projets relatifs à la sûreté et à la sécurité dans les différents lieux d'affectation a entraîné des problèmes de cohérences et de mise à niveau ;

g) Le Département de la sûreté et de la sécurité devra affecter une équipe spéciale à l'élaboration du plan de mise à niveau globale au cours de l'année 2023, laquelle sera chargée de vérifier les plans d'action (conformité, harmonisation et calendrier) puis d'en superviser la mise en œuvre.

80. Dans le cadre de son évaluation, le Département de la sûreté et de la sécurité a déterminé que 606 projets (regroupés en 163 séries) de mise à niveau en matière de sûreté et de sécurité devaient être menés dans les huit villes sièges entre 2024 et 2034, dont certains – concernant la Commission économique pour l'Afrique – étaient particulièrement urgents et devraient déjà être mis en œuvre en 2023. D'après une

estimation préliminaire des besoins, réalisée à titre d'information, les ressources nécessaires à l'exécution des projets sur ces 11 années s'élèvent à 94 385 600 dollars, compte non tenu des divers facteurs d'ajustement possibles, tels que l'évolution des coûts, l'inflation, la survenue d'imprévus ou encore la prise en charge des dépenses d'entretien.

81. Regroupées dans les quatre grands domaines d'activités englobant généralement ce type d'opérations (voir le paragraphe 77 du présent rapport), les 163 séries de projets ont été rassemblées de façon à tenir compte des interdépendances existant et de définir un calendrier de mise en œuvre pour chacune des 11 années prévues.

82. On trouvera ci-dessous un aperçu, par lieu d'affectation, des mises à niveau requises et des objectifs visés dans le cadre des investissements.

a) **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes** : estimation préliminaire de 8 667 300 dollars, couvrant un total de 10 séries de projets pour la période 2024-2034. Outre la nécessité de procéder à divers remplacements, le Département de la sûreté et de la sécurité a estimé, au vu de l'évolution de la situation dans la région de Santiago, qu'il serait judicieux de renforcer les mécanismes de contrôle d'accès et de mettre à niveau les sous-systèmes de sécurité physique relevant du système C-Cure, ainsi que de moderniser l'infrastructure sous-jacente ;

b) **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique** : estimation préliminaire de 2 607 000 dollars, couvrant un total de 17 séries de projets pour la période 2024-2034. Le principal objectif visé par le plan d'investissement spécifique concerne la mise à niveau des systèmes de contrôle d'accès et de sécurité physique et des composants associés ;

c) **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale** : estimation préliminaire de 8 740 000 dollars, couvrant seulement huit séries de projets pour la période 2024-2034. Le plan d'investissement vise principalement la mise en œuvre immédiate de deux projets critiques, à savoir : a) l'intégration du système de contrôle d'accès et des composants associés avec l'alarme incendie, aux fins de l'interopérabilité des capacités ; b) le renforcement du système d'atténuation de l'effet de souffle à travers le bâtiment, dans le cadre du dispositif de protection mis en place à la suite de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth en 2020 ;

d) **Siège de l'Organisation des Nations Unies** : estimation préliminaire de 15 667 800 dollars, couvrant 22 séries de projets pour la période 2024-2034. Les fonds doivent notamment servir à achever l'installation de dispositifs de sûreté et de sécurité au niveau de l'entrée des délégations, ainsi qu'à moderniser les installations aux fins de l'utilisation des cartes d'accès globales ;

e) **Office des Nations Unies à Genève** : estimation préliminaire de 14 034 000 dollars, couvrant sept séries de projets pour la période 2024-2034. Les principaux projets devant être menés concernent notamment le remplacement des portes des bâtiments historiques, à des fins de protection par cloisonnement, le renforcement des capacités de contrôle et de détection sur l'ensemble du campus et la consolidation du périmètre ;

f) **Office des Nations Unies à Nairobi** : estimation préliminaire de 10 794 100 dollars, couvrant 50 séries de projets pour la période 2024-2034. Il est notamment prévu de moderniser l'infrastructure de sûreté et de sécurité, le centre d'opérations et le dispositif électronique de l'armurerie pour les armes à feu, ainsi que le pavillon des visiteurs ;

g) **Office des Nations Unies à Vienne** : le pays hôte a fait part de son intention de rénover de fond en comble le Centre international de Vienne. Il faudra par conséquent attendre de disposer du plan de rénovation complet pour estimer quels

seront les effets de ces travaux en matière de sûreté et de sécurité. Le financement des améliorations dans ces deux domaines incombera également à l'ONU, à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il a toutefois déjà été possible d'estimer, de façon très préliminaire, le budget à prévoir pour la modernisation des systèmes de sûreté et de sécurité du Centre, lequel, portant sur 19 séries de projets, s'élève à 18 140 000 dollars et devra être partagé entre les quatre entités mentionnées ci-avant, une fois les projets approuvés ;

h) **Commission économique pour l'Afrique** : estimation préliminaire de 15 735 500 dollars, couvrant un total de 30 séries de projets pour la période 2023-2034. À la différence de la situation constatée dans toutes les autres villes sièges, l'évaluation réalisée en août 2022 par le Département de la sûreté et de la sécurité à la Commission économique pour l'Afrique a révélé qu'il fallait y procéder d'urgence à toute une série de mises à niveau, l'évolution des conditions de sécurité à Addis-Abeba ayant fait perdre au campus sa conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. Ces besoins urgents, expliqués plus en détail dans la suite du présent rapport, ont trait au renforcement de la protection du périmètre ainsi que de la protection balistique et à l'installation de séparations entre les bâtiments et les voies d'accès à des fins d'atténuation des risques.

83. On trouvera à l'annexe II un aperçu des projets devant être menés dans l'ensemble des lieux d'affectation pendant la période 2024-2034 (à partir de 2023 en ce qui concerne la CEA), soit durant 11 ans. Bien que fondées sur des travaux très détaillés, ces prévisions initiales sont encore sujettes à de possibles modifications, dues notamment à l'inflation et à la survenue d'imprévus. Les chiffres présentés dans cette annexe, arrondis à la centaine de dollars la plus proche, sont repris dans le présent rapport. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport complet sur la mise à niveau globale des capacités en matière de sûreté et de sécurité, qui s'inscrira dans le prolongement du présent rapport.

V. Bâtiments et installations

84. En réponse à une demande formulée par l'Assemblée générale en 2009, une série d'examen stratégiques des biens immobiliers ont été lancés afin d'évaluer les investissements devant être réalisés au titre des bâtiments et des installations dans l'ensemble des bureaux du Secrétariat. À l'issue d'évaluations menées entre 2010 et 2017, des rapports ont été présentés à l'Assemblée, lors de ses soixante-cinquième, soixante-huitième, soixante-neuvième, soixante-dixième et soixante-douzième sessions².

85. À la suite des examens stratégiques des biens immobiliers, l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises, afin de pouvoir délibérer efficacement, que soient fournies dans les rapports sur les dépenses et les propositions d'investissements des informations générales, consolidées et transparentes sur chaque élément, de même qu'une justification mettant en évidence les gains d'efficacité et les avantages attendus, et que le lien soit fait dans ces documents entre les projets en cours et les plans d'investissement futurs et les informations relatives aux dépenses et au budget correspondants.

86. En réponse aux demandes de l'Assemblée générale, en 2022, le Secrétariat a lancé un programme de travail visant le recensement et l'évaluation systématiques

² Voir les documents [A/65/351](#), [A/68/733](#), [A/69/760](#), [A/70/697](#) et [A/72/393](#).

des besoins en investissement dans l'ensemble du Secrétariat, lequel présente une portée intégrée et un calendrier à moyen et à long terme. Au départ, seuls étaient concernés le Siège de l'ONU, des bureaux hors siège et quatre commissions régionales, l'accent étant mis sur quatre domaines connus comme étant particulièrement susceptibles de demander des dépenses d'investissement, à savoir les bâtiments et installations, la sûreté et la sécurité, la technologie et les infrastructures locales d'appui aux conférences. Bien que celle-ci soit axée sur ces quatre domaines, il a également été tenu compte dans l'évaluation menée des exigences de mise en œuvre croisée découlant des mandats fixés par l'Assemblée en matière de durabilité, d'accessibilité, de continuité des activités, de bien-être, de soins de santé et de normalisation.

87. L'évaluation avait trois objectifs : a) réaliser un premier recensement des besoins en investissement dans les huit villes sièges, dans une perspective globale et selon une vision à long terme, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'examen stratégique des biens immobiliers ; b) définir une approche et un mode d'action cohérents s'agissant du recensement systématique des besoins en investissement dans l'ensemble du Secrétariat, lesquels devraient être mis à jour périodiquement, l'objectif étant de renforcer les processus budgétaires en place et d'accroître la prévisibilité de ces investissements, compte étant tenu également des flux de trésorerie et des cycles budgétaires ; c) établir un programme de travail récurrent concernant la présentation à l'Assemblée générale de rapports périodiques sur les dépenses d'investissement, en s'appuyant sur les enseignements et références tirés de l'exercice en cours.

88. La mise en place d'une approche et d'un mode d'action cohérents en ce qui concerne le recensement des besoins a été largement guidée par les enseignements tirés de l'examen stratégique des biens immobiliers, en particulier les informations figurant à la section B du rapport du Secrétaire général sur le sujet ([A/68/733](#)), et par les objectifs clefs du programme global d'investissement patrimonial. Il a en outre été tenu compte, pour décider de la marche à suivre et établir des modèles de regroupement des informations, des tendances constatées par le passé en matière de dépenses dans différents domaines.

89. Une quantité importante de données est collectée à l'aide d'un modèle standard qui permettra une analyse multidimensionnelle, portant notamment sur les catégories d'investissement, le bureau et le lieu d'affectation, le calendrier, les exigences à respecter – en matière par exemple de durabilité et d'accessibilité – et les dépendances de haut niveau existant au sein des projets et entre eux, laquelle facilitera à son tour une planification détaillée. Le modèle utilisé permettra non seulement de regrouper plus facilement les projets afin d'obtenir une vue d'ensemble du portefeuille, mais il contribuera également à définir des pistes de mise en œuvre parallèles et en série et, éventuellement, à niveler les besoins de financement, ce qui favorisera le respect de la résolution [72/262](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de faire en sorte que les projets d'équipement les plus grands et les plus complexes ne soient pas exécutés simultanément, afin qu'il ne faille pas les financer tous en même temps.

90. Plus de 100 réunions de travail officielles ont été programmées dans l'ensemble des bureaux de mars à août 2022 pour élaborer et valider des plans intégrés regroupant toutes les exigences recensées, par bureau et par domaine, conformément à l'approche décrite précédemment. L'évaluation initiale a mis en évidence la nécessité de recenser les dépenses d'investissement présentant une portée globale et intégrée afin de pouvoir par la suite mener des évaluations complètes sur un cycle de planification financière à long terme. Il est également nécessaire, pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale, que les besoins en ressources soient suffisamment détaillés

et justifiés, les demandes formulées au titre du chapitre 33 devant en outre être plus claires, précises et transparentes.

91. L'évaluation vise à réaliser des estimations indicatives, à des fins d'information, grâce à des activités de collecte et d'analyse de données détaillées devant au final permettre de préparer des propositions à l'intention de l'Assemblée générale, sur la base notamment des enseignements pouvant être tirés de l'examen intergouvernemental. Le recensement et l'analyse des besoins, par bureau et par zone, pour une période de mise en œuvre s'étalant de 2024 à 2034, soit un cycle financier de 11 ans, sont en cours. Toutefois, l'ampleur et la complexité de l'effort laissent penser que l'Assemblée ne sera en mesure de donner une première estimation globale qu'à sa soixante-dix-huitième session. Les données fournies dans ce cadre devraient couvrir, pour chacune des huit villes sièges, des besoins ayant trait aux bâtiments et installations, à l'infrastructure numérique locale, aux installations de conférence et aux exigences devant être respectées en matière de sûreté et de sécurité. Il est attendu que ces informations permettent d'évaluer le respect des mandats relatifs à l'accessibilité, à la durabilité, à la santé, à la sûreté et à la sécurité et à la continuité des activités.

92. Les opérations de recensement des besoins en matière de sûreté et de sécurité ont été menées à bonne fin sous la direction du Département de la sûreté et de la sécurité, et de grands progrès ont également été réalisés dans d'autres domaines, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), à la CEA, à l'Office des Nations Unies à Genève et, dans une moindre mesure, à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Quant à l'Office des Nations Unies à Vienne, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et au Siège de l'ONU, des progrès sont attendus d'ici au premier trimestre 2023. Afin d'obtenir une vue globale de l'ensemble des besoins, il est important que la phase initiale de collecte et d'analyse de données soit intégralement menée à bien dans les huit sites, ce qui permettrait d'assurer la cohérence de l'approche adoptée et de recenser les possibilités de normalisation.

93. On trouvera ci-dessous un résumé des évaluations, par entité.

94. **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.** Le campus de la CEPALC à Santiago a été achevé en 1966. Le projet du bâtiment nord, encore en cours, devrait se terminer d'ici la fin de l'année 2023. Cinquante-six ans s'étant écoulés, une certaine mise à niveau des infrastructures est attendue. La formulation par la CEPALC de ses besoins en matière d'investissement a été guidée par les enseignements tirés dans le cadre du tremblement de terre de 2010 et des efforts de reconstruction qui ont suivi, ainsi que par l'évaluation des besoins de mise à niveau supplémentaires aux fins du renforcement de ses infrastructures dans tous les bâtiments, compte tenu du risque sismique pesant en permanence sur son siège de par son emplacement. Il a également été tenu compte des nouvelles méthodes de travail et modalités de réunions et de conférences apparues pendant la pandémie, ainsi que la demande croissante des États membres pour le développement de services électroniques.

95. En ce qui concerne la CEPALC, les activités de mise à niveau de l'infrastructure numérique locale, grâce à une amélioration de la connectivité et à la mise en place d'un véritable centre de données de secours, ainsi que de modernisation de l'auditorium et des installations de formation seront probablement les plus demandeuses en matière de ressources. D'après une première estimation, encore très provisoire, celles-ci nécessiteront environ 42 millions de dollars sur 11 ans. La fourniture de services électroniques aux États membres et l'organisation d'activités relatives aux programmes au format numérique, en particulier des produits

intellectuels, exigeront également des ressources de taille. La nécessité de moderniser et de rénover le bâtiment construit il y a 56 ans, en vue notamment d'en accroître la résilience et la durabilité, est également étudiée.

96. **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.** La Maison des Nations Unies de Beyrouth, qui abrite la CESAO, n'a pas été rénovée depuis sa construction, en 1997. L'explosion survenue dans le port de la ville en 2020 a endommagé les bâtiments et les infrastructures qu'occupe la Commission, et les travaux de réparation, commencés en 2020, ne sont pas encore terminés. Tout comme la CEPALC, la CESAO fait face à une demande accrue de services d'un nouveau type, qui met à l'épreuve ses infrastructures. Les besoins en ressources les plus élevés de la CESAO auront sans doute trait à l'infrastructure numérique locale et aux installations de conférence, pour un total d'environ 14 millions de dollars sur plusieurs années, la rénovation des bâtiments arrivant quant à elle en probable deuxième position.

97. **Office des Nations Unies à Genève.** Dans le cadre de l'évaluation initiale de l'Office des Nations Unies à Genève, on s'est intéressé au campus du Palais des Nations et, plus particulièrement, aux bâtiments, installations et zones qui ne sont pas concernés par le Plan stratégique patrimonial en cours de l'Office, dont l'achèvement est prévu en 2025.

98. Le campus comprend actuellement 33 bâtiments et structures répartis sur 114 acres (46 hectares), dans un périmètre de 3,5 kilomètres. L'évaluation réalisée a notamment porté sur la préservation des archives et de la bibliothèque de l'Office, ainsi que sur la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial après son achèvement³. La mise à niveau de l'infrastructure numérique locale, qui sera probablement d'une certaine ampleur, devra être évaluée dans le contexte de la stratégie numérique globale et de ses effets sur l'infrastructure numérique locale. De même, l'utilisation des bâtiments, qui n'est pas couverte par le Plan, devra être revue dans le contexte des nouvelles modalités de travail. L'Office des Nations Unies à Genève envisage de procéder à un examen technique complet pour décider de la marche à suivre concernant ses structures, compte tenu des exigences opérationnelles à long terme ou des besoins de préservation.

99. **Office des Nations Unies à Nairobi.** Le complexe de Gigiri à Nairobi comprend 41 structures réparties sur un terrain de 148 acres, dans un périmètre de 13 kilomètres. Dans le cadre de l'évaluation de l'Office des Nations Unies à Nairobi, deux projets de construction en cours, dont l'achèvement est prévu en 2025 et en 2030, ont été examinés, à savoir : a) la modernisation des immeubles de bureaux A-J, qui ont dépassé leur durée d'utilité, ainsi que le réaménagement des immeubles de bureaux M-X en un environnement de travail flexible, projet qui, une fois terminé, d'ici à 2025, permettra d'augmenter de 25 % l'utilisation de l'espace de bureaux ; b) le projet relatif au centre de conférence de Nairobi, qui est actuellement à l'étude et dont l'achèvement substantiel est prévu pour 2029. Outre la nécessité de disposer d'une infrastructure numérique locale, l'Office aura probablement également besoin de véhicules à des fins de sécurité incendie, de patrouilles de sécurité et de services d'ambulance. D'autres entités des Nations Unies ont fait part à l'Office de leur intérêt d'avoir accès à des espaces de bureaux dans le complexe de Gigiri, et il est possible que celles-ci soient disposées à investir dans ces actifs.

100. **Commission économique pour l'Afrique.** Comprenant 20 bâtiments et plus de 110 000 m² de construction, sur un terrain de 13 hectares entouré d'un périmètre de

³ Voir la résolution 75/253 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans un de ses rapports (A/75/7/Add.12).

1,6 km, le campus de la CEA est devenu un complexe consolidé du système « Unité d'action des Nations Unies ». Ainsi, environ 2 250 membres du personnel de la Commission et de divers organismes du système des Nations Unies y travaillent. À peu près 70 % des 1 897 membres du personnel des Nations Unies se trouvant à Addis-Abeba attendent encore que de la place se libère sur le campus de la CEA pour y être réaffectés. Outre son siège, situé à Addis-Abeba, la CEA dispose de six bureaux sur le continent africain, à savoir cinq bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification, qui se trouve à Dakar. Deux de ces bureaux sont situés dans des locaux appartenant aux Nations Unies (à Lusaka et Yaoundé), les quatre autres occupant des locaux loués (à Rabat, Kigali, Dakar et Niamey).

101. L'édification du campus de la CEA a commencé en 1961, avec l'immeuble Le Congo et l'Africa Hall, puis s'est poursuivie avec la construction des immeubles Le Niger, Le Limpopo et Le Nil, de 1974 à 1976, du centre de conférence, en 1996, et de l'immeuble Le Zambèze, en 2011. Aucun projet de recapitalisation important n'a été entrepris en dehors des activités d'entretien et de réparation ponctuelles, à l'exception des projets en cours de rénovation de l'Africa Hall (1961), de modernisation de deux salles du centre de conférences (2011) et d'installation, à titre d'essai, d'un espace de travail flexible dans l'immeuble Le Niger (1976), lesquels devraient tous s'achever en 2023-2024. Bien qu'importants, ces investissements ne représentent qu'une fraction des montants nécessaires, comme l'ont noté le Secrétaire général, dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/393), et le Comité consultatif, dans son rapport correspondant (A/72/7/Add.9).

102. Selon la norme internationale en vigueur, les bâtiments ont un cycle de vie de 40 ans, ceux-ci devant en outre faire l'objet de mises à niveau périodiques pour conserver leur valeur et leur efficacité opérationnelle. À la CEA, la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation de ce type, entre 1982 et 2022, a permis de prolonger la durée de vie des actifs de 50 %, soit jusque 60 ans. Il n'en reste pas moins que les bâtiments de la Commission font partie des infrastructures amorties depuis le plus longtemps.

103. Il sera nécessaire de moderniser non seulement les infrastructures numériques locales et de conférence de la CEA, mais probablement aussi diverses autres structures. Son antenne médicale devra elle aussi faire l'objet d'investissements⁴, compte tenu de son rôle critique pour la communauté des Nations Unies à Addis-Abeba. Les besoins de la CEA risquant avec le temps d'atteindre des niveaux particulièrement élevés, il est essentiel de procéder à une évaluation technique complète au cours de l'année 2023. Il est par ailleurs possible que ces initiatives, qui doivent être menées sans tarder, exigent d'y consacrer en interne des moyens de gestion importants.

104. En août 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité a réalisé une évaluation technique à la CEA, laquelle a mis en évidence l'urgente nécessité de procéder à certaines mises à niveau pour veiller à ce que les installations répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle, compte tenu de l'élévation du niveau de risque sur les lieux depuis novembre 2021. Pour 2023, outre la mise à niveau des réseaux et systèmes de contrôle d'accès sur le campus, les besoins prioritaires sont :

a) La remise en état du portail principal du campus de la CEA (portail est 2), laquelle permettra de séparer l'accès des piétons et des véhicules et, partant, d'atténuer les risques, ces travaux s'inscrivant dans les efforts d'atténuation des

⁴ Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245. Voir A/76/7, par. XI.8.

risques à long terme et de renforcement de la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle ;

b) Le renforcement du périmètre du campus (1,6 km), qui exigera de revoir les caractéristiques des structures attenantes et des voies d'accès à des fins de protection, par exemple au niveau du parking nord, ou encore d'installer des écrans de protection ou des toits pour atténuer le risque de visibilité directe depuis des bâtiments voisins ;

c) Le lancement des travaux destinés à accroître la protection balistique et à renforcer les structures dans les halls et allées de l'ensemble du campus, en commençant par le centre de conférences et les immeubles Le Niger et Le Zambèze, les capacités en la matière étant actuellement insuffisantes au regard des normes minimales de sécurité opérationnelle.

105. Le renforcement du périmètre et l'exécution des travaux y ayant trait, activités urgentes qui commenceront en 2023, constituent la première étape de la mise à niveau du campus de la CEA en matière de protection de la sécurité physique. Par ailleurs, le renforcement de la protection balistique ainsi que de toutes les entrées, des halls des bâtiments et des voies d'accès demandera l'adoption d'une vaste stratégie de mise en œuvre croisée dans les domaines de la construction, du génie, du câblage, de l'énergie et du numérique. Ce même type de mise en œuvre sera requis s'agissant de mettre les systèmes de sécurité incendie en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, tout particulièrement en ce qui concerne la nécessité d'améliorer les compétences techniques relatives à l'approvisionnement en eau et au stockage de cette denrée sur le campus.

106. Les normes minimales de sécurité opérationnelle n'étant actuellement pas respectées et au vu de l'aggravation des conditions de sécurité à Addis-Abeba, la CEA aura besoin que des ressources lui soient octroyées d'urgence en 2023, lesquelles seront utilisées pour le lancement de projets de mise en conformité. Afin d'éviter que les investissements réalisés dans ce cadre n'atteignent pas les niveaux souhaités, il sera également important de financer, au cours de l'année 2023, l'accès à des services de consultants techniques, lesquels seront chargés d'aider la CEA à élaborer un plan détaillé qui lui servira de base pour la préparation d'un rapport à soumettre à l'Assemblée générale, idéalement au cours de sa soixante-dix-huitième session.

107. Par conséquent, le Secrétaire général demande des crédits supplémentaires d'un montant de 5 488 000 dollars au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2023, lesquels seront utilisés pour l'exécution d'activités de mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et diverses exigences connexes (voir le tableau 11).

Tableau 11
Ressources nécessaires pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
A. Transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien		
Conseil en conception technique		700,1
Total partiel (transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien)		700,1
B. Amélioration de la sûreté et de la sécurité		
Améliorations des infrastructures aux fins de leur conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et autres mises à niveau connexes sur le campus : renforcement du périmètre, protection balistique et modernisation des systèmes de sûreté et de sécurité	Dispositifs de protection améliorés en matière de sécurité, d'installations et d'accessibilité (phases initiales)	3 588,0
	Sûreté/sécurité	299,9
Améliorations des infrastructures aux fins de leur conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle sur le campus : parking nord, protection de l'entrée du centre de conférence utilisée par les dignitaires et autres personnalités importantes, et sécurité incendie	Sécurité incendie et continuité des activités, sécurité (phase initiale)	900,0
Total partiel (amélioration de la sûreté et de la sécurité)		4 787,9
Total		5 488,0

108. Comme expliqué précédemment, les évaluations relatives à aux bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de l'Office des Nations Unies à Vienne seront entreprises ultérieurement et achevées d'ici le premier trimestre de 2023.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

109. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Approuver la création, en 2023, de quatre postes (P-4) et de six emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [3 P-2 et 3 G(1°C)] ;
- c) Ouvrir des crédits supplémentaires, d'un montant de 5 488 000 dollars et de 6 662 700 dollars, respectivement, aux chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 29C (Bureau de l'informatique et des communications) du projet de budget-programme pour 2023, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

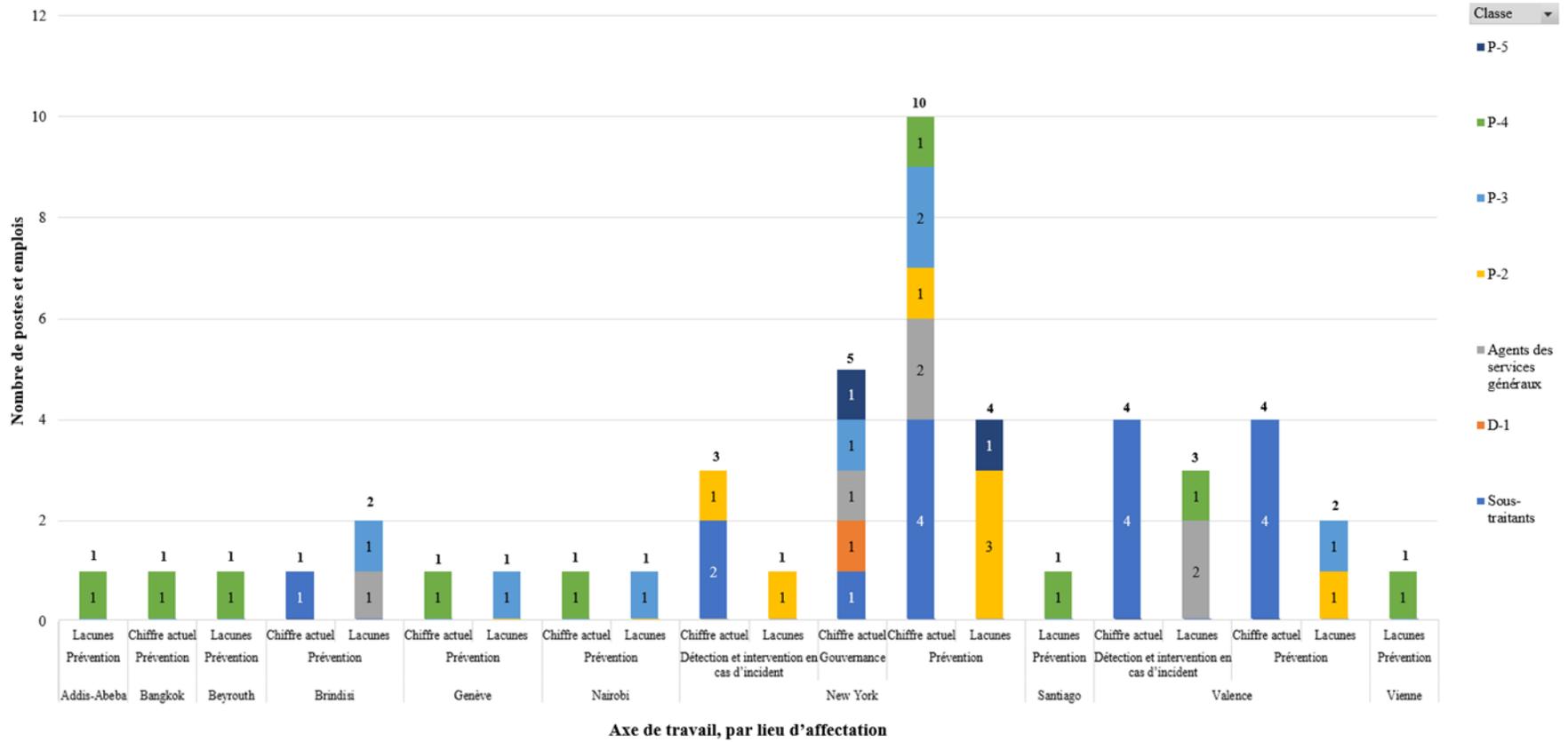
d) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 100 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

e) Noter que le Secrétaire général a l'intention de présenter des rapports sur la cybersécurité, la sécurité physique et le plan d'équipement lors de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

Annexe I

Capacités et lacunes actuelles en matière de cybersécurité

Répartition des investissements à réaliser pour améliorer les capacités des services de sûreté et de sécurité, par sous-catégorie et lieu d'affectation (prévisions initiales pour 2023-2034 au regard des chiffres de 2022)



Annexe II

Nombre de séries de projets par catégorie et lieu d'affectation, 2023-2034

Tableau 1

Répartition des investissements à réaliser pour améliorer les capacités des services de sûreté et de sécurité, par sous-catégorie et lieu d'affectation (prévisions initiales pour 2023-2034 au regard des chiffres de 2022)

Lieu d'affectation	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034		Total des sous-projets par lieu d'affectation, 2023-2034				
	N ⁰	Prévisions		Nombre total de séries de projets, 2023-2034	Total des prévisions, 2023-2034																								
CEA	2	299 880	12	314 475	20	2 354 425	26	4 013 150	12	5 547 790	2	1 085 780	–	–	3	848 000	3	1 060 000	1	212 000	–	–	–	–	30	15 735 500	81		
Systèmes de sécurité (éléments divers)	–	–	6	157 238	6	354 577	9	495 038	3	53 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	–	
Infrastructures de sécurité physique	2	299 880	6	157 238	14	1 999 848	17	3 518 113	9	5 494 790	2	1 085 780	–	–	3	848 000	3	1 060 000	1	212 000	–	–	–	–	21	–	–		
CEPALC	–	–	6	1 673 196	6	1 754 130	4	1 530 000	5	860 000	4	750 000	3	400 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	10	8 667 326	38
Systèmes de sécurité (éléments divers)	–	–	4	1 483 196	4	862 130	3	930 000	5	860 000	4	750 000	3	400 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	2	340 000	7	–	–
Infrastructures de sécurité physique	–	–	1	160 000	2	892 000	1	600 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	
Consultations techniques	–	–	1	30 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	
CESAP	–	–	5	560 000	2	317 000	5	470 000	3	310 000	3	220 000	–	–	–	–	1	330 000	–	–	1	200 000	1	200 000	17	2 607 000	21		
Systèmes de sécurité (éléments divers)	–	–	4	460 000	1	142 000	4	270 000	2	210 000	3	220 000	–	–	–	–	1	330 000	–	–	1	200 000	1	200 000	15	–	–		
Infrastructures de sécurité physique	–	–	1	100 000	1	175 000	1	200 000	1	100 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	
CESAO (sous-projets)	–	–	4	4 200 000	3	1 220 000	3	640 000	3	550 000	1	100 000	2	150 000	2	220 000	5	1 010 000	2	400 000	1	100 000	2	150 000	8	8 740 000	28		
Systèmes de sécurité (éléments divers)	–	–	1	100 000	1	100 000	3	640 000	2	400 000	1	100 000	1	100 000	1	100 000	3	640 000	2	400 000	1	100 000	1	100 000	4	–	–		
Infrastructures de sécurité physique	–	–	3	4 100 000	2	1 120 000	–	–	1	150 000	–	–	1	50 000	1	120 000	2	370 000	–	–	–	–	1	50 000	4	–	–		
Siège de l'ONU	–	–	21	5 666 160	11	2 843 159	9	2 443 159	8	998 159	6	498 159	7	893 159	5	453 159	4	253 159	4	253 159	4	253 159	5	283 159	7	1 083 159	22	15 667 750	87
Systèmes de sécurité (éléments divers)	–	–	11	2 996 160	7	2 143 159	8	2 343 159	7	898 159	6	498 159	7	893 159	5	453 159	253 159	4	253 159	4	253 159	5	283 159	7	1 083 159	12	–	–	
Infrastructures de sécurité physique	–	–	9	40 000	4	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	–	
Sécurité incendie/véhicule	–	–	1	2 630 000	–	700 000	–	100 000	–	100 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	

Lieu d'affectation	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034		Total des sous-projets par lieu d'affectation, 2023-2034	Total des prévisions, 2023-2034	Total des projets par lieu d'affectation, 2023-2034		
	N ⁰	Prévisions				Nombre total de séries de projets, 2023-2034																							
Office des Nations Unies à Genève	-	-	4	2 367 000	5	5 767 000	3	4 400 000	1	500 000	-	-	-	-	-	-	1	500 000	-	-	-	-	-	-	1	500 000	7	14 034 000	15
Systèmes de sécurité (éléments divers)	-	-	3	1 867 000	2	3 367 000	1	2 500 000	1	500 000	-	-	-	-	-	-	1	500 000	-	-	-	-	-	-	1	500 000	4	-	-
Infrastructures de sécurité physique	-	-	1	500 000	3	2 400 000	2	1 900 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-
Office des Nations Unies à Nairobi	-	-	45	4 071 885	17	1 915 500	21	304 500	19	345 500	23	1 593 500	26	698 833	18	201 500	18	209 500	24	1 322 500	22	840 834	22	1 014 000	50	10 794 052	255		
Systèmes de sécurité (éléments divers)	-	-	33	2 433 052	15	156 500	18	259 500	17	310 500	20	1 458 500	21	516 000	16	166 500	16	174 500	22	1 287 500	18	584 500	19	959 000	36	-	-		
Infrastructures de sécurité physique	-	-	9	156 333	-	35 000	1	35 000	-	35 000	1	35 000	2	156 333	-	35 000	-	35 000	-	35 000	1	156 334	1	35 000	11	-	-		
Sécurité incendie/véhicule	-	-	3	1 482 500	2	-	2	10 000	2	-	2	100 000	3	26 500	2	-	2	-	2	-	3	100 000	2	20 000	3	-	-		
Office des Nations Unies à Vienne	-	-	5	3 750 000	3	750 000	6	1 080 000	7	2 370 000	9	2 670 000	8	870 000	9	2 490 000	8	490 000	9	690 000	8	490 000	9	2 490 000	19	18 140 000	81		
Systèmes de sécurité (éléments divers)	-	-	3	650 000	3	750 000	5	1 055 000	5	345 000	8	2 645 000	6	445 000	6	445 000	6	445 000	7	645 000	6	445 000	6	445 000	6	445 000	14	-	-
Infrastructures de sécurité physique	-	-	1	3 000 000	-	-	1	25 000	2	2 025 000	1	25 000	2	425 000	3	2 045 000	2	45 000	2	45 000	2	45 000	3	2 045 000	4	-	-		
Consultations techniques	-	-	1	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	
Nombre de projets et montant estimé par les services de sûreté et de sécurité, par catégorie et lieu d'affectation, 2023-2024	2	299 880	102	22 602 716	67	15 197 214	77	14 880 809	58	11 481 449	48	6 917 439	46	3 011 992	39	4 552 659	42	4 192 659	42	3 217 659	39	2 253 993	44	5 777 159	163	94 385 628	606		

Tableau 2
Nombre de séries de projets par catégorie et lieu d'affectation, 2023-2034

<i>Catégorie</i>	<i>CEA</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CESAP</i>	<i>CESAO</i>	<i>Siège de l'ONU</i>	<i>Office des Nations Unies à Genève</i>	<i>Office des Nations Unies à Nairobi</i>	<i>Office des Nations Unies à Vienne</i>	<i>Nombre total</i>
Systèmes de sécurité (éléments divers)	9	7	15	4	12	4	36	14	101
Infrastructures de sécurité physique	21	2	2	4	9	3	11	4	56
Consultations techniques	–	1	–	–	–	–	–	1	2
Sécurité incendie/véhicule	–	–	–	–	1	–	3	–	4
Nombre total de séries de projets par lieu d'affectation et catégorie	30	10	17	8	22	7	50	19	163

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.